

Compte-rendu du Conseil d'Ecole

Du 4 novembre 2024

Ecole maternelle Françoise DOLTO,

Bosmie l'Aiguille

Présents :

Les enseignants : Mmes GREMEAUX, BLEUNVEN, TARTARIN, SAUVENT,
Mr MARZET.

Les délégués de parents : Mme LAFOSSE, Mme FERNANDES, Mme LABETOULLE, Mme
FOUQUET.

La municipalité : Mme BAZO (conseillère municipale déléguée aux affaires scolaires), Mme
GARNIER-REYMBAUT (conseillère municipale).

Excusés : Mr l'Inspecteur de l'Education Nationale, Mr LEBOUTET (maire de la commune).

Début de la séance à 18h.

Madame LAFOSSE se propose comme secrétaire de séance.

I) Elections des parents d'élèves :

Les élections des représentants de parents d'élèves se sont déroulées le vendredi 11 octobre 2024.
114 votants sur 157 inscrits soit 72% de participation (64 % l'an dernier).

Un grand merci à toutes les familles pour leur mobilisation lors de ces élections qui montre leur
l'implication dans la scolarité de leur enfant.

Les parents élus sont :

Titulaires :

- Mme Aurélie FERNANDES (MS)
- Mme Clémence LABETOULLE (PS)
- Mme Delphine FOUQUET (PS)
- Mme Delphine LAFOSSE (GS)

Suppléants :

- Mme Cécilia JAVELAUD (MS)
- Mme Isabelle TOURAUD (PS et GS)
- Mr Mickaël FERNANDES (MS)

Les prochains conseils d'école, sauf situation exceptionnelle, sont fixés au 18 mars et au 16 juin 2025.

II) Règlement du conseil d'école

Aucune modification n'est apportée au règlement du conseil d'école.

Lecture et vote du règlement du conseil d'école : Adopté à l'unanimité (10 voix).

III) Règlement intérieur de l'école

L'école propose d'apporter une modification au règlement intérieur concernant la tenue des élèves.

La proposition de modification est la suivante : *Les enfants doivent porter une tenue vestimentaire à la bonne taille et qui respecte leur intimité (les parties intimes de l'enfant ne doivent pas être visibles).*

Lecture et vote du règlement intérieur. Le règlement intérieur de l'école, avec la modification, est adopté à l'unanimité (10 voix).

IV) Rentrée 2024

Effectifs :

PS	MS	GS	TOTAL
29	25	33	87 élèves (90 an dernier)

Répartitions :

PS : Mr MARZET	PS/MS : Mme SAUVENT (déchargée par Mme GREMEAUX vendredi)	MS/GS : Mme BLEUNVEN/ Mme GREMEAUX	GS : Mme TARTARIN
23 PS	6 PS + 16 MS 22	9 MS+ 12 GS 21	21 GS

La rentrée des élèves s'est bien déroulée. Il y a eu peu de pleurs. Les enfants inscrits étaient présents. Trois nouveaux élèves se sont inscrits courant septembre.

Projet d'école :

Le projet d'école, feuille de route des enseignements jusqu'en 2026, s'articule autour de trois axes :

- **Améliorer les compétences des élèves** (décloisonnement, observation des résultats des évaluations nationales)
- **Favoriser la fluidité des parcours des élèves au sein d'une école inclusive** (prise en compte des difficultés des élèves, adaptation des demandes)
- **Les parcours spécifiques** (parcours artistique, citoyen, EDD...) : l'école fait le choix de favoriser un parcours chaque année.

Le bilan annuel du projet d'école a été validé par l'Inspecteur d'Académie.

Dispositif phARe

Le dispositif phARe est un programme de lutte contre le harcèlement. Il s'organise autour de trois axes : protéger, s'engager, traiter.

« Un élève est victime de harcèlement lorsqu'il est soumis de façon répétée et à long terme à des comportements agressifs visant à lui porter préjudice, le blesser ou le mettre en difficulté de la part d'un ou plusieurs élèves ».

En cas de repérage d'une situation d'intimidation, il conviendra de prévenir sans délai l'enseignant et la directrice qui activeront aussitôt le protocole prévu si nécessaire (entretien avec la famille de l'élève cible puis avec les intimidateurs, suivi régulier de l'évolution de la situation...).

En cas d'absence de résolution de la situation, le référent académique pourra être saisi.

Les numéros utiles en cas de repérage d'une situation d'intimidation sont les suivants :

3018 (appel et application)

Ligne académique 05.55.11.43.95

Adresse académique stopharcelement@ac-limoges.fr

Rythmes scolaires

Cette année, l'organisation des rythmes scolaires, validée pour 3 ans, sera à réinterroger. Nous mettrons ce point à l'ordre du jour du prochain conseil d'école dans la mesure du possible. Les représentants de parents ont libre choix pour consulter l'ensemble des familles à ce sujet.

Madame Bazo précise que la prise en charge des élèves le mercredi dépend d'une organisation territoriale sur la communauté de commune.

V) Sécurité et travaux

Un exercice évacuation incendie, un exercice de confinement risques majeurs et un exercice confinement « attentat intrusion » ont été réalisés au cours de cette première période. Ces exercices sont obligatoires.

Les familles étaient informées de la date de l'exercice de confinement anti-intrusion. Nous avons remarqué que les enfants étaient préparés. L'exercice s'est déroulé sans trop d'inquiétude.

L'équipe enseignante souhaite s'équiper de radios à dynamo pour permettre une information permanente.

Lors du dernier conseil d'école en juin 2024, nous avons évoqué la question de la végétalisation de la cour. Mme BAZO avait proposé de mettre en place un groupe de travail avec Mr BARRE à la rentrée. Quand pourrions-nous commencer cette réflexion?

Madame BAZO propose la date du 15 novembre pour amorcer la réflexion.

Madame JAVELAUD rappelle que l'an dernier nous avons évoqué l'installation de panneaux pour absorber les bruits dans les classes. A ce jour, rien n'a été décidé par manque de connaissance du sujet. Madame BAZO précise que ce point sera également abordé lors de l'entretien du 15 novembre en présence du Directeur des services techniques.

VI) Coopérative scolaire

La coopérative scolaire est alimentée essentiellement par la participation des familles en début d'année, la vente des photos de classes et la subvention de l'association de parents d'élèves.

L'argent collecté permet de prendre en charge le montant des activités éducatives comme les spectacles, les sorties scolaires...

Pour l'année 2023/2024, les comptes ont été vérifiés par des parents d'élèves ainsi que par l'OCCE. Ils sont consultables sur demande. Le total des charges s'élève à 6200€. Le total des produits s'élève à 5800€.

L'équipe enseignante envisage une vente de chocolats ou de sacs personnalisés vers le mois de mars au profit de la coopérative.

VII) Projets et activités.

- Un **Décloisonnement** entre tous les élèves de GS a été mis en place au cours de la première période et se poursuit en période 2.

Chaque après-midi, de 14h30 à 15h15 environ, les élèves de GS sont tous regroupés puis séparés en 4 groupes pour travailler des compétences en phonologie, résolution de problèmes, graphisme et sciences.

- Chaque semaine, l'équipe pédagogique met en place des ateliers communs pour la séance **d'activités physiques**. Ces séances ont lieu le jeudi matin dans la salle des fêtes.
- A l'occasion de la semaine du goût, toutes les classes ont mis en place des ateliers de cuisine.
- Un **spectacle de Noël** (Le costume du Père Noël) sera proposé aux enfants, par la compagnie Lézarts Vivants, le jeudi matin 5 décembre 2024 pour familiariser les enfants avec le **spectacle vivant et promouvoir la culture à l'école**.
- L'école est engagée cette année dans le **projet artistique** « Exploration sonore » qui a pour objectif de permettre aux enfants de découvrir les instruments de musique.

Les 4 classes sont engagées dans ce projet. Il consiste en une séance au point musique menée par la conseillère départementale Musique. A partir de cette séance, nous espérons trouver des pistes de travail sur le rythme que l'on pourrait approfondir lors de l'activité chorale.

- Toutes les classes ont souhaité poursuivre le projet **chorale** au sein de l'école. Les classes se réunissent le mardi en fin d'après-midi.
- En cohérence avec les préconisations pour **l'éveil à la diversité linguistique**, les 4 classes de l'école se sont appropriées le projet langue initié par la CPD langues vivantes. A partir des langues parlées par les enfants en famille, les classes souhaitent construire un livre numérique

de comptines du monde.

- Les classes de MS/GS et de GS ont pour objectif de sortir régulièrement de l'école pour travailler dehors (observation des saisons, land'art, dessin...). La classe de PS/MS s'empare également de cet objectif pour sortir aux alentours de l'école.

VI) Questions diverses

1/Concernant la garderie du soir:

A ce jour la récupération des enfants de la garderie se fait dans la salle du bas. L'ancien système permettait de récupérer les enfants via le portail du haut ce qui avait un double avantage : d'aller chercher plus facilement les fratries réparties entre primaire et maternelle (les entrées des 2 écoles étant proches), et cela permettait également aux enfants de profiter de l'extérieur et des jeux de la cour de récréation aux beaux jours ce qui n'est plus possible avec la salle du bas.

Pensez-vous qu'il pourrait être envisagé de revenir à l'ancien système ?

Madame BAZO précise que cette nouvelle organisation avait été décidée suite au renforcement du plan vigipirate et était associée à une demande des familles. Cet aménagement est cohérent avec l'accueil de la garderie le matin.

Les familles soulignent que les enfants ne profiteraient plus de la cour de récréation du bas lorsqu'il fait beau en raison de difficultés de surveillance. Nous avisons la municipalité d'un problème au niveau du portail de la cour du bas dont un battant ne ferme pas.

Madame BAZO s'engage à signaler le problème du portail et à échanger avec le personnel municipal au sujet de la garderie.

2/ Concernant la cantine du midi :

Le repas des maternelles étant à 12h30, nous trouvons que cette heure est tardive pour les enfants surtout pour les plus petits qui doivent maintenir leur attention. Afin de respecter au mieux leur rythme, serait-il possible de les faire manger à 12h00 et ainsi d'avancer la sieste et donc de profiter davantage de l'après-midi pour mettre en place des apprentissages/activités?

Pourquoi l'horaire de 12h30 a-t-il été choisi ? Quel est votre point de vue à ce sujet du fait de votre expérience?

Auparavant, l'école maternelle achevait les cours à 12h15 et l'école élémentaire terminait à 12h30.

Pendant la période covid, une partie des élèves de maternelle prenait son repas à 12h45. Cela n'ayant pas posé de difficultés particulières, les enseignants ont demandé l'harmonisation des horaires de la maternelle avec l'élémentaire, en cohérence avec la demande des quelques familles dont les enfants mangeaient à la maison.

La matinée est un peu plus longue mais les enfants qui arrivent avant 8h30 à la garderie ont la possibilité d'apporter un gouter. Celui-ci est pris à 8h50 avant l'entrée en classe.

D'autre part, les activités proposées aux enfants sont organisées de sorte à varier les modalités et le contenu pour maintenir l'attention des élèves. Cette longue matinée permet à chacune des 4 classes de pratiquer une séance de motricité sur des ateliers communs (parcours de motricité, jeux d'oppositions, jeux de raquette, jeux d'adresse) qui nécessitent une préparation matérielle importante en amont.

Augmenter l'après-midi réduirait le matin. Dans un cas comme dans l'autre, le temps effectif de travail serait identique.

Information de la municipalité.

La commune de Bosmie l'Aiguille est jumelée avec la commune espagnole de Pédralba. Suite aux événements météorologiques récents, une collecte de dons en argent et en nature va être mise en place par la municipalité pour apporter une aide aux sinistrés.

Fin de la séance à 19h55.

La Secrétaire
Mme LAFOSSE



La directrice
S.SAUVENT

